



LES TOUCHES

CONTRAT DE LOCATION SAISONNIÈRE

Location saisonnière

Batiment: meublé de tourisme mitoyenne, rez-de-chaussée et 1er étage

54 Lieu dit "Les Touches"

35420, Saint-Georges-De-Reintembault

France

Arrivée: Départ: 2023

ENTRE LES SOUSSIGNÉS

Madame Julliana Elizabeth François

n° SIREN : 840 058 119

n°SIRET : 840 058 119 00016

Dont la micro entreprise se situe à Lieu dit 54 «Les Touches», 35420, Saint-Georges-De-Reintembault, France.

Téléphone: ++33 (0)680739937

Email@ enquiries@lestouches.info

Désigné ci-dessous comme "Le Bailleur"

D'UNE PART

ET:

Madame/Monsieur/Mlle : _____

Domicilié à:

No de maison/appartement/immeuble : _____

Nom de rue/avenue/lieudit : _____

Ville : _____

Code Postal : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Désigné ci-dessous comme "le locataire"

Noms des individus qui vont séjourner à la propriété durant le séjour (à noter: maximum 2 personnes incluant le locataire. Les invités n'ont pas accès à la propriété)

1 _____

2 _____

D'AUTRE PART

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Le Bailleur donne à loyer au Locataire les locaux à titre saisonnier, à court terme, situé à:

Les Touches

Meublé de tourisme: Une partie du rez-de-chaussée et une partie de l'étage d'une ancienne grange reconverte

Lieu dit "Les Touches"

35420, Saint-Georges-De-Reintembault

France

Dont la désignation suit:

Surface au sol du bien excluant les 3 salles d'eau: 80.1m²

Uniquement une partie du meublé is loué, c'est-à-dire/ rez-de-chaussée avec pièce à vivre de 25m² (salon, cuisine, salle à manger) et 1^{er} étage une chambre de 18m² au sol, avec balcon et sal d'eau.

Description :

Un meublé de tourisme mitoyen qui contient un rez de chaussée et un étage sous combles.

Les locaux comprennent les pièces suivantes :

1 pièce à vivre ouverte (incluant une cuisine, la table à manger et le salon), 3 chambres à coucher, 3 salles d'eau, incluant 3 toilettes.

Uniquement 1 chambre est disponible pendant la location, les 2 autres chambres et salles d'eau seront fermées et inutilisées, pendant la durée mentionnée sur le contrat.

Le bien comprend les dépendances suivantes :

1 place de parking délimitée, accès à un 1 jardin délimité devant le meublé, vue collines.

Le locataire accepte les locaux ainsi que le tout ce qu'il contient sans exceptions ni réserves, le locataire déclarant les prendre dans l'état dans lequel ils se trouvent, ainsi que tous les objets mobiliers décrits dans l'inventaire joint au présent contrat.

1 Durée de la location

La présente location est consentie pour une durée de _____ nuits à compter du _____ **2024** à 17 heures pour se terminer le _____ **2024** à 10:00 heures du matin.

Le bail cesse de plein droit à l'expiration de ce terme sans qu'il soit nécessaire pour le bailleur de notifier le congé. La location ne pourra être prolonger sans l'accord écrit au préalable du bailleur ou de son représentant.

Modalités de remise des clefs au début de la location :

Une personne sera sur place le jour de la remise des Clefs pour l'état des lieux entre 17:00 heures et 18:00 heures (enregistrement).

Si le locataire décide d'arriver plus tard que les heures d'enregistrement, personne ne sera sur place pour l'état des lieux, et le/la locataire s'engage à vérifier le bon fonctionnement des lieux et d'informer Madame Julliana François avant 23:00 heures, le jour d'arrivée, mentionnée sur le contrat et de l'en informer de tout dysfonctionnement ou/et soucis rencontré dans le meublé par mail à enquiries@lestouches.info

Le Locataire s'engage à rendre le logement dans un état correct à la fin du séjour. La vaisselle devra être faite et remise dans les placards et les sac poubelles avec les ordures jeté aux points indiqués dans le village de St-Martin-De-Landelles.

Paraphes(s) du (des) Locataire(s)

Paraphes(s) du (des) Bailleur(s)

Contrat rédigé le _____

Modalité de restitution des clés à la fin de la location :

Une personne sera sur place le jour du départ à 10:00heures du matin, pour l'état des lieux.

Le chèque de caution de €500 (si c'est cette méthode qui a été utilisé pour la caution) sera renvoyé par voie postale à l'adresse du locataire mentionnée sur le contrat ou détruite avec une photo en preuve, dans les 3 jours suivant le départ et après le ménage complet des lieux. Pour les réservations faites via Air BnB ou Aritel, ils retiennent la caution pendant le nombre de jours mentionné en ligne, et le retour de la caution sera comme indiqué par ses sites, au moment de votre réservation, si aucun dommage n'a été notifié par le bailleur.

Si un dommage est constaté sur les lieux, il sera communiqué dans les 48 heures, suivant le départ du Locataire, sur l'email du locataire mentionné sur le contrat. Le coût total du remplacement d'un objet endommagé sera déduit de la caution (frais d'artisan, frais collatéral de réparation et de l'objet à remplacer ou réparer, frais de livraison ou de transport engendré pour l'achat). Si les coûts dépassent la caution, le locataire en sera redevable et son assurance de villégiature pourra aussi être demander pour couvrir les frais de remplacement ou de réparation. Les preuves d'achats et de paiement d'artisan(s), pour remettre en bon état, seront procurées à la suite d'un dommage causé par le locataire,

2 Loyer et charges

La présente location est consentie moyennant le prix de _____ **EUR** (_____) pour l'intégralité de la durée de la location précisée dans le contrat. Après la période de location spécifiée dans ce contrat, le contrat de location se termine de plein droit sans préavis du bailleur au locataire.

Le loyer ci-dessus comprend, pour toute la durée de la location précisée dans le contrat, le paiement des fournitures disponibles décrites sur l'état des lieux et les charges suivantes pour les 2 personnes mentionnées sur le contrat uniquement tout personne additionnelle met fin au contrat):

- La consommation d'eau à l'intérieur du meublé de tourisme.
- Les fournitures décrites dans l'état des lieux.
- Le gaz pour la plaque de cuisson.
- Le chauffage central utilise une pompe à chaleur qui fonctionne avec de l'électricité. Le loyer inclut 5 heures de chauffage par jour (de 07:00 heures du matin à 09:00 heures du matin et de 18:00 heures à 21:00 heures, du 01er Avril 2024 au 1 Juin 2024 et du 21 Septembre au 30 Septembre 2024. Pour 5 heures additionnel de chauffage par jour, en dehors de ces heures ou dates précises, EUR7.15 par jour sera facturé en espèce à l'arrivée. Néanmoins, il faudra prévenir le bailleur, avant votre arrivée de cette requête.
- Le Parking pour un maximum d'une voiture, dont les noms du chauffeur est mentionné sur le contrat, comme étant un des individus qui séjournent aussi dans le meublé. Le stationnement d'autres personnes ou de caravane/camping-car, n'est pas possible.
- 8kWh/jour d'électricité est inclus dans le tarif, tout excédent sera facturé en espèce au tarif publié par EDF au kWh. Il est interdit de charger sa voiture électrique au gîte, il faut le faire à une borne de chargement adaptée.

Taxes de séjour

Fougères Agglomération demande au Bailleur de collecter EURO.88 par adulte, par nuitée. Cela sera collecté au moment de la réservation par les OTAs – Aritel ou Air BnB. Si cela n'a pas été collecté par Aritel ou Air BnB au moment de la réservation, Madame François collectera la différence à votre arrivée.

3 Réservation – Acompte

Si vous réservé par Aritel ou Air BnB, avant votre paiement une copie de ce contrat vous a été transmise. Si vous réservez sur le site direct du propriétaire, les termes et conditions de vente sont sur le site. Si vous décidez d'aller de l'avant avec la réservation suivi du paiement avant votre date d'arrivée, cela signifie que vous avez accepté les conditions et termes de ce contrat de location saisonnière de courte durée, de ce meublé de tourisme. Le propriétaire vous demandera de signer une copie à l'arrivée, si cela n'a pas été fait avant votre arrivée.

Afin de procéder à la réservation du logement, le Locataire retourne le présent contrat paraphé et signé au moment de la réservation en ligne. Une réservation confirmée est une réservation, après le renvoi par email du contrat signé par le Locataire et du paiement integral de la location en ligne.

4 Conditions générales

La présente location est fait aux charges et conditions suivantes que Le Locataire s'oblige à exécuter et accomplir, à savoir :

1. N'occuper les lieux que bourgeoisement pour des vacances, l'exercice de tout commerce, profession ou industrie étant formellement interdit, le Locataire reconnaissant que les locaux faisant l'objet du présent contrat ne lui sont loués qu'à titre de **résidence provisoire et de plaisir**.
2. Respecter la capacité d'accueil de l'habitation, c'est à dire 2 personnes. Le non-respect de cette clause entrainera l'expulsion immédiate sans préavis et sans remboursement.
3. Respecter la destination de l'habitation et à n'apporter aucune modification d'agencement des meubles des lieux.
4. Ne pouvoir se substituer quelque personne que ce soit, ni sous-louer, en totalité ou partiellement, même gratuitement les lieux loués, sauf accord préalable écrit du Bailleur.
5. Être assuré contre les risques locatifs, vol, incendie, dégâts des eaux, et les recours des voisins et faire assurer le mobilier donné en locations (soit à travers son propre contrat d'assurance couvrant les risques de la location saisonnière, soit en souscrivant une police d'assurance particulière pour toute la durée de la location).
6. S'abstenir de jeter dans les lavabos, douches, toilettes, éviers des objets ou substances de nature à obstruer ou endommager les canalisations, faute de quoi, il sera redevable des frais occasionnés pour la remise en service de ces équipements.
7. Effectuer toute réclamation concernant les installations dans les 48 heures suivant l'entrée dans le logement. Au ca contraire, elle ne pourra pas être admise.
8. Avertir le Bailleur dans les plus brefs délais de tout dégât affectant l'habitation, son mobilier ou ses équipements. Les réparations rendues nécessaires par la négligence ou le mauvais entretien en cours de la location seront à la charge du Locataire.
9. Autoriser le Bailleur, ou tout tiers mandaté par lui à cet effet, à effectuer, pendant la durée de la location, toute réparation commandée par l'urgence. Le Locataire ne pourra réclamer aucune réduction de loyer au cas où des réparations urgentes incombant au Bailleur apparaîtraient en cours de location.
10. Éviter tout bruit ou comportement, de son fait, ou du fait de sa famille ou du fait de ses relations, de nature à troubler les voisins.

Paraphes(s) du (des) Locataire(s)

Paraphes(s) du (des) Bailleur(s)

Contrat rédigé le _____

11. Respecter, en cas de location dans un immeuble collectif, le règlement de copropriété et/ou règlement intérieur de la copropriété qui lui aura été communiqué par le Bailleur, son mandataire ou par voie d'affichage.
12. Accepter la visite des locaux si le Bailleur ou son mandataire en font la demande.
13. Renoncer à tout recours contre Le Bailleur en cas de vol et déprédations dans les lieux loués.
14. Entretien du logement loué et le restituer en bon état de propreté et de réparations locatives en fin de location. Si des objets figurant à l'inventaire sont endommagés, le Bailleur pourra réclamer leur valeur de remplacement.

5 Dépôt de garantie

Le Bailleur retiendra un chèque de Euros350/GBP300 ou cette somme via Abritel, comme garantie contre les dommages à la propriété à l'arrivée du Locataire. Si aucun dommage n'a été signalé par le Bailleur dans les 14 jours suivant le départ du locataire, le chèque/cette somme sera retourné (au plus tôt 3 jours après le départ, au plus tard 14 jours après le départ par voie postale) à l'adresse résidentielle du Locataire mentionnée sur ce présent contrat ou détruite avec preuve – photo/vidéo.

6 État des lieux – inventaire

6.1. État des lieux d'entrée

Un état des lieux contradictoire et un inventaire du mobilier seront établis à l'entrée du locataire et feront l'objet d'une vérification en fin de location. Si l'état des lieux et/ou l'inventaire ne sont pas établis contradictoirement et signés simultanément par le Bailleur (ou son mandataire) et le locataire, l'état des lieux et/ou l'inventaire réalisé par le Bailleur seul (ou son représentant seul) est remis au locataire lors de son entrée dans le logement seront contestable par le locataire dans un délais de 48 heures, suivant la remise de l'état des lieux. À défaut de contestation par ce dernier, dans la limite de ce délai de 48 heures, l'état des lieux et l'inventaire réalisés par le Bailleur et communiqués au locataire à son entrée dans le logement seront réputés acceptés sans réserve par le locataire.

6.2. État des lieux de sortie

Un état des lieux et un inventaire seront établis par le Bailleur (ou son mandataire) et le Locataire à la fin de la location, chacun en conservant un exemplaire signé. Dans le cas contraire (absence d'état des lieux et/ou d'inventaire état des lieux et/ou d'inventaire établis unilatéralement par le Locataire), l'absence de contestation par le Bailleur dans les 48 heures suivant la fin de la location vaudra restitution des lieux en bon état et/ou inventaire complet. La restitution des clés au Bailleur, en fin de location, ne pourra en aucune manière signifier une renonciation des réparations locatives s'il est avéré que celles-ci sont du fait du Locataire.

S'il n'a pas été fait d'état des lieux ou une contestation par le locataire dans les 48 heures suivant son arrivée, le Locataire est présumé avoir reçu les lieux loués en bon état de réparations locatives et doit le rendre tels, sauf la preuve contraire (article 1731 du code civil).

7 Constat de risque d'exposition au plomb

Le Bailleur déclare en outre n'avoir reçu aucune notification de la part du préfet du département tendant à l'établissement d'un diagnostic du bâtiment en vue de déterminer s'il présente un risque d'accessibilité au plomb pour ses occupants. 4/13 Paraphes(s) du (des) LOCATAIRE(S) Paraphes(s) du (des) BAILLEUR(S) Contrat rédigé le 14/09/2019 avec le logiciel d'assistance www.lebonbail.fr. FR / 201921745 / V1

8 Clause résolutoire

A défaut de paiement d'un seul terme du loyer à son échéance, ou des charges, ou en cas d'inexécution de l'une des clauses du bail, et 48 heures après une sommation de payer (par email et sur l'adresse mentionné sur le contrat présent) ou d'exécuter demeurée sans effet, le bail sera résilié de plein droit, si bon semble au bailleur, et sans formalité judiciaire. Si le locataire refuse de quitter les lieux, il suffira pour l'y contraindre d'une ordonnance de référé rendue par le président du tribunal d'instance territorialement compétent. En outre, il est expressément convenu que tout loyer non payé à son échéance, comme toutes charges ou frais non réglés dans les mêmes conditions seront, en vertu de l'article 1226 du code civil, majorés de 10 % à titre de clause pénale et ce, huit jours après l'envoi, par le bailleur, d'une lettre recommandée avec accusé de réception, réclamant le paiement et indiquant son intention de faire jouer la clause pénale, et ce, sans qu'il soit dérogé à la clause résolutoire précédemment énoncée et sans préjudice des dommages et intérêts que le bailleur pourrait être amené à réclamer en raison de la carence du locataire. (NON applicable pour paiement intégrale de séjour payé sur Air BnB ou Abritel)

9 Clause(s) particulière(s)

La location saisonnière étant classée (« meublé de tourisme ») **le Bailleur interdit, conformément à l'article 10 de la Loi n° 70-598 du 9 juillet 1970, la présence dans le logement d'animaux familiers. Les locaux sont non-fumeurs. Le locataire ne pourra pas se servir des locaux pour organiser des soirées de nature à provoquer des nuisances et troubler le voisinage. Le non-respect de cette clause entraînera l'expulsion immédiate sans préavis et sans remboursement.**

10 Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile à l'adresse mentionnée en tête des présentes et conviennent que le tribunal compétent sera celui du territoire dans lequel se trouvent les lieux loués. Le présent contrat et ses suites sont soumis à la loi française.

11 Annexes

Sont annexés au présent contrat :

- 1) L'état descriptif des lieux loués ;
 - 2) L'état des lieux ;
 - 3) Un inventaire et un état détaillé du mobilier signé par les parties ;
- Dont un remis à chaque Locataire

Signatures et précédée de la mention "Lu et Approuvé"

Le Bailleur

Julliana Elizabeth François
n° SIREN : 840 058 119
n°SIRET : 840 058 119 00016

Le Locataire

Nom:

Paraphes(s) du (des) Locataire(s)

Paraphes(s) du (des) Bailleur(s)

Contrat rédigé le _____

Signature : _____

Signature : _____

« Lu et approuvé »
Julliana Elizabeth François

« Lu et approuvé »

ÉTAT DESCRIPTIF DES LIEUX LOUÉS

1. RENSEIGNEMENT GÉNÉRAUX

Adresse des lieux loués

Les Touches
Meublé de tourisme : Une partie du rez-de-chaussée et de l'étage ancienne grange reconvertie
54 Les Touches
35420, Saint-Georges-De-Reintembault
France

2. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES

Il s'agit d'une construction ancienne de plus de 350 ans.
Surface du bien excluant les 3 salles d'eau : 80.1m²
Des 80.1m², uniquement la pièce à vivre de 25m² (salon, cuisine, salle à manger) et la chambre au 1^{er} avec balcon de 18m² au sol, sont loués et à disposition du locataire.

Désignation :
Un meublé de tourisme/gîte mitoyen

Les locaux comprennent les pièces suivantes :
Pièce ouverte comprenant le salon, la cuisine et la salle à manger, 3 salles d'eau, 3 toilettes, 3 chambres à coucher.

Le bien comprend les dépendances suivantes, disponible aux personnes mentionnées sur le contrat, pendant la durée du contrat uniquement :
1 place de parking, accès au jardin, pendant la période de location mentionnée sur le contrat.

Nombre maximal de personnes susceptibles d'être logées : 2

Le bien loué n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le bien dispose de chauffage : poêle à bois dans la pièce ouverte avec un petit panier de bûches de bois disponible à l'arrivée d'avril à fin mai. Le chauffage de l'eau utilise l'électricité. Le chauffage des radiateurs est fait par la pompe à chaleur qui utilise l'électricité. Le chauffage des radiateurs est de 5 heures par jour du 1^{er} Avril 2024 au 21 Mai 2024 quand la température extérieure est de moins de 18°C (au-delà de 18°C, les radiateurs ne fonctionnent pas, mais le poêle à bois peut être utilisé à tout moment pendant la location), sous condition que le paiement de la location pour la durée du séjour ait été payé par le Locataire. À noter que le chauffage central au fioul et liée à la maison mitoyenne.

3. SITUATION DU BIEN LOUÉ DANS LA LOCALITÉ

Le bien est situé dans un village.
Le centre du bourg du village est à 6 kilomètres.

3.1. Distance des principaux centres d'intérêt touristique

Le Château de Fougères : 24.7 kilomètres.
Le Parc Ange Michel: 7.7 kilomètres.
Le marché de Saint-Hilaire-Du-Harcouët : 11.5 kilomètres

Le Mont Saint Michel : 33.5 kilomètres.
Plage Saint-Jean-Le-Thomas : 47.5 kilomètres

3.2. Distance des principaux services

Station d'essence : 6 kilomètres - Rue Jean Janvier, 35420, Saint-Georges-De-Reintembault, inclut le plein pour les voitures électrique.

Pharmacie : 6 kilomètres – Rue Jean Janvier, 35420, Saint-Georges-De-Reintembault

Supermarché/superette :

- **Proxi** : 3.8 kilomètres - 18 Rue du Jardin, 50730, Saint-Martin-de-Landelles
- **Super U** : 6 Kilomètres - Rue Jean Janvier 35420, Saint-Georges-De-Reintembault

Boulangerie & Pâtisserie :

- **Lefrère P&M**: 3.8 kilomètres - 9 Rue Église, 50730, Saint-Martin-de-De-Landelles
- **L'Atelier Des Pains** : 6 kilomètres - Rue Jean Janvier 35420, Saint-Georges-De-Reintembault

Paraphes(s) du (des) Locataire(s)

Paraphes(s) du (des) Bailleur(s)

Contrat rédigé le _____

4. DESCRIPTION DU BIEN LOUÉ

État d'entretien général : Bon état

4.1. Agencement des pièces

Pièces n°1 (Pièce ouverte living, cuisine, salle à manger)

Surface : 25.72m²

Exposition : Est

Nombre de fenêtre : 2 fenêtres et porte d'entrée

Vue : Jardin et colline

2 tables, 1 table basse

6 chaises

2 fauteuils

1 canapé en tissu recouvert d'un plaid

1 télévision écran plat 24"

1 poêle à bois

Chambre – Belle Vue

Au 1^{er} étage

Surface au sol: 18.44m²

Surface sous 1m80 ou plus de hauteur : 10m²

Vue : Collines

Nombre de fenêtres : 1 porte fenêtre et 1 fenêtre

1 petit balcon avec 1 table et 2 chaises de balcon

1 commode

1 armoire

1 lit double

3 tables de chevet

3 lampes de chevet

1 table

2 chaises

1 repose pieds

4.2. Équipement de cuisine (coin cuisine dans la pièce ouverte):

Meubles de cuisine : Oui (placards au sol et au murs)

Four électrique : Oui

Four à microonde : Oui

Ventilation : Oui – fenêtre et porte fenêtre

Une hotte aspirante : Oui

Plaque de cuisson : Oui (à gaz)

Évier eau chaude et eau froide

Réfrigérateur doté de compartiment de congélation

Congélateur : Oui *

Lave-vaisselle : Oui

Lave-linge : Oui – lave-linge séchante

Couverts et appareillage électro-ménager :

Nombre de couverts complets non dépareillés : 6

Ustensiles de cuisines : Oui (2 casseroles, une poêle, un plat au four, un plat à tarte, 10 assiettes, 10 bols, 6 verres à eau, 6 tasses, 6 verres à vin, 6 flûtes de champagne, 1 saladier, verre à vin plastique et gobelets plastique)

Cafetière : Oui à dosette.

Grille-pain : Non

Appareil à raclette : Non

Bouilloire : Oui

Chaise haute bébé : Oui, gratuite à la demande

4.3. Équipements sanitaires

Salle d'eau n°2 : La salle d'eau est annexée à la chambre n°2 – Belle Vue

Nombre de lavabo : 1 avec meuble vasque

La salle d'eau est munie d'une douche et poubelle pour déchets hygiéniques.

4.4. Divers :

Accès internet : Oui

Wifi : Oui (n'utilisez pas la connexion pour tout site restreint par les autorités)

Téléphone : Non

Fax : Non

Cheminée : Non

Poêle à bois : Oui

Linge de maison fournis : Oui, pour les lits

Serviette de bain : NON

Sèche-linge électrique : non

Étendoir à linge : oui

Fer et planche à repasser : Oui

Aspirateur : Non

Alarme : Non

Détecteur de fumée : Oui

Sèche-cheveux : Oui

Documentation pratique et touristique mise à disposition du locataire : Oui

Loisirs intérieurs :

Télévision : Oui

Chaines étrangères : Oui, chaîne de télévision anglaise

Magnétoscope : non

Lecteur DVD : Non

Vidéotheque : Non

Ordinateur : Non

Jeux vidéo : Non

Chaîne Hifi : Non

CDthèque : Non

Jeux : Oui – jeux de société familiale

Livres : Non

Table de billard : Non

Table de ping-pong : Oui

Baby-Foot : Non

Équipements extérieurs :

Barbecue : Oui

Balanoire : Non

Chaise longue : Non

Paraphes(s) du (des) Locataire(s)

Paraphes(s) du (des) Bailleur(s)

Contrat rédigé le _____

Transat : Oui 3
Salon de jardin : Oui – Table et 6 chaises
Vélos : Non
Bateau : Non
Court de tennis : Non
Équipement de sport d'eau : Non
Tennis de table

Voiture : Non
Chauffeur: Non
Concierge : Non
Chef de cuisine privé : Non
Personnel : Non
Service de ménage pendant le séjour : Non
Service quotidien de blanchisserie : Non

Services supplémentaires :

ÉTAT DES LIEUX

Délimité en rouge, la maison mitoyenne privé, la grange et sa terrasse privée, derrière celle-ci, un jardin privé, non inclus dans la location.



Espace encadré en vert le jardin et en orange le gîte, mis en location.

LES TOUCHES

DESCRIPTIF DU MOBILIER ÉTATS DES LIEUX

Locataire ou au propriétaire du _____ au _____ 2023.

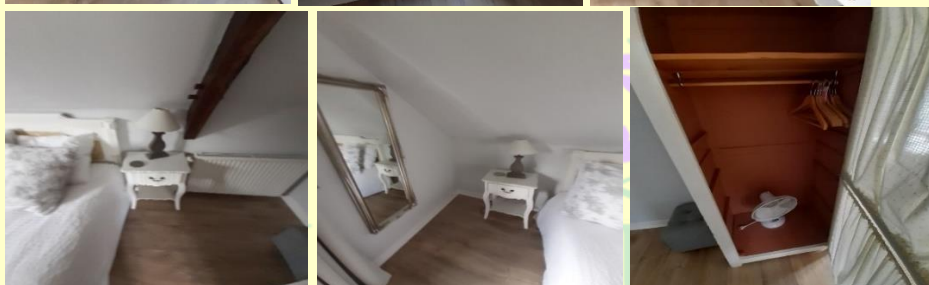
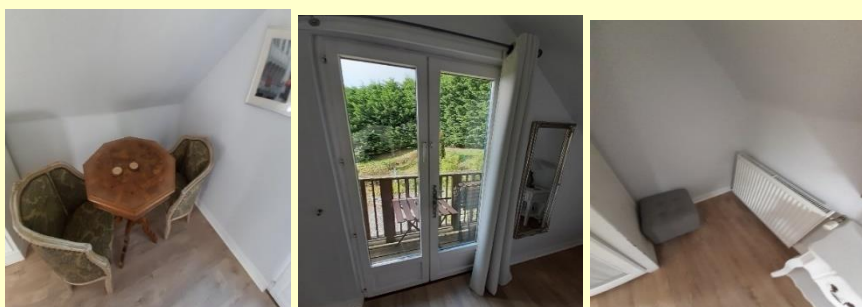


CHAMBRE BELLE VUE 1ER ÉTAGE

Paraphes(s) du (des) Locataire(s)

Paraphes(s) du (des) Bailleur(s)

Contrat rédigé le _____



BELLE VUE SALLE D'EAU



CAGE D'ESCALIER

Paraphes(s) du (des) Locataire(s)

Paraphes(s) du (des) Bailleur(s)

Contrat rédigé le _____



CHES

Checklist au moment de l'état des lieux, aucune anomalie n'a été remarquée :

Paraphes(s) du (des) Locataire(s)

Paraphes(s) du (des) Bailleur(s)

Contrat rédigé le _____

- Les vitres, miroirs, portes et fenêtres sont en bon état
- Les lampes sont en bon état.
- Le logement était propre et le ménage a été correctement fait à votre arrivée.
- Le lit était fait et les serviettes fournis à l'arrivée.
- Le mobilier et l'électroménager (la télé, le micro-onde, four, plaque de cuisson, four, la machine à laver, la machine à café, la bouilloire, le lave-vaisselle, fer à repasser, les 2 ventilateurs, le sèche-cheveux) étaient en bon état, non endommagés et en bon état de marche à l'arrivée. Le plan de travail de la cuisine est en bon état, non endommagé. Pendant l'état des lieux, on vous a informer de notifier le propriétaire dans les 24 heures après votre arrivée si quelque chose ne fonctionne pas. Dans tous les cas, le propriétaire devra être notifier le plus rapidement possible par SMS ou email.



LES TOUCHES

Paraphes(s) du (des) Locataire(s)

Paraphes(s) du (des) Bailleur(s)

Contrat rédigé le _____